



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 14 février à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 2 768 247 situé sur la rue Auguste.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme la marge latérale minimale adjacente à une voie ferrée sur le lot 2 768 247 :

- La marge latérale du lot 2 768 247 sera à 18 mètres au lieu de 30 mètres tel que requis par la réglementation.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 20 janvier 2023.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier